

ACTIONS

« Passerelle pour l'Emploi » : une palette de services pour faciliter l'insertion professionnelle

Réfléchir à son projet professionnel, trouver un emploi, se préparer à intégrer une entreprise... Le passage d'une personne handicapée en milieu ordinaire de travail demande un accompagnement spécifique. Consciente de cette nécessité, l'ADAPEI 44 (Association des amis et parents de personnes handicapées mentale en Loire-Atlantique), qui gère plus de 60 établissements à destination des personnes déficientes intellectuelles, a créé le service « Passerelle pour l'Emploi ».



Exclusivement dédié à l'accompagnement des personnes handicapées mentales dans leur insertion en milieu ordinaire de travail, le service « Passerelle pour l'Emploi » a développé trois structures pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des jeunes et des moins jeunes.

Un Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) hors les murs accueille 45 hommes et femmes souffrant de handicap mental : des conseillers en insertion professionnelle les accompagnent au quotidien dans l'élaboration de leur projet professionnel, leur préparation à l'emploi et leur intégration dans l'entreprise. Un processus d'accompagnement qui s'inscrit dans la durée : entre l'arrivée d'une personne handicapée et la signature d'un CDI, il peut s'écouler en moyenne 18 à 24 mois. Après l'embauche, un suivi régulier est assuré pendant deux ans. Au-delà, le service « Passerelle pour

à la demande du travailleur handicapé ou de l'entreprise.

Les personnes handicapées peuvent également bénéficier de l'aide d'un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) : le service d'accompagnement social pour l'emploi (SACCSOE) a été mis en place pour leur apporter un soutien personnalisé dans les domaines périphériques à l'emploi, tels que la santé, la mobilité ou le logement. En effet, ces questions, pour les personnes handicapées, sont indissociables de leur bonne insertion en milieu professionnel.

Enfin, le Dispositif d'appui professionnel et social des apprentis handicapés (DIAPSAH) a été développé il y a deux ans pour faciliter le déroulement des contrats d'apprentissage en alternance.

Toujours expérimental, ce dispositif compte

» Après avoir travaillé 10 ans en ESAT, je souhaitais travailler en milieu ordinaire. CAT ouest et l'ESAT hors les murs ont signé une convention pour m'aider, me permettre de découvrir de nouveaux métiers, de visiter des entreprises... Intéressé par le métier de préparateur de commande ou de magasinier, j'ai été embauché dans un hypermarché pour faire de la mise en rayon. »

Anthony

accompagné par l'ESAT hors les murs

financement est en cours de pérennisation par le Conseil général et l'Agence régionale de santé. Initialement développé à titre expérimental, le service « Passerelle pour l'Emploi » existe aujourd'hui depuis 1999 : une longévité qui démontre l'utilité et l'efficacité